

19



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 633 147 A1**

12

### DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **94201617.1**

51 Int. Cl.<sup>6</sup>: **B42F 11/02**

22 Date de dépôt: **07.06.94**

30 Priorité: **09.07.93 IT VI930120**

71 Demandeur: **CARTOTECNICA MONTEBELLO s.r.l.**  
**Strada Provinciale della Favorita I-36040 Sarego (Vicenza) (IT)**

43 Date de publication de la demande: **11.01.95 Bulletin 95/02**

72 Inventeur: **Lanzarin, Giuseppe**  
**Via Divisione Julia 39 Vicenza (IT)**

84 Etats contractants désignés: **AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE**

74 Mandataire: **Bettello, Luigi, Dott. Ing. et al Studio Tecnico**  
**Ingg. Luigi e Pietro Bettello**  
**Via Col d'Echele, 25 I-36100 Vicenza (IT)**

54 **Dispositif de reliure à agrafes amovibles pour l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur.**

57 Le dispositif comprend deux platines (3, 4) fixées à l'intérieur du dos (2) du classeur, chaque platine comportant un pontet (5) ainsi que deux bords en saillie (17, 18) pour recevoir et retenir les agrafes (9) destinées à la fixation des fascicules à relier.

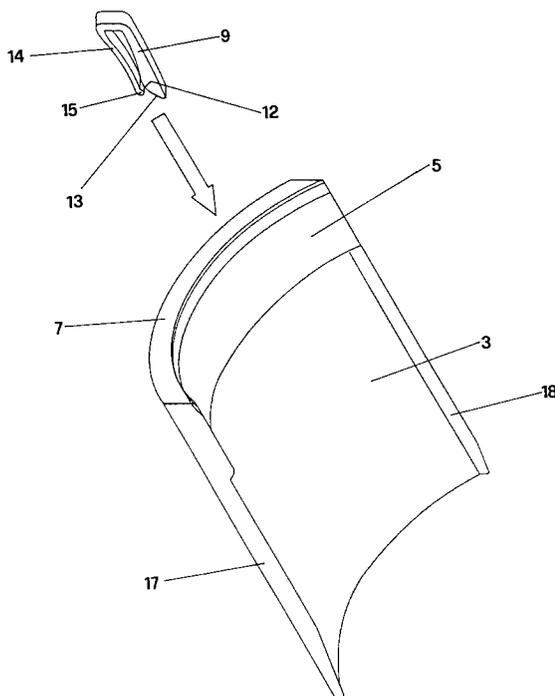


FIG. 2

EP 0 633 147 A1

La présente invention a trait aux dispositifs de reliure du type à agrafes amovibles, destinés à assurer l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur.

On a déjà proposé des dispositifs de ce genre qui permettent l'insertion des fascicules par l'utilisateur lui-même et l'on citera en particulier le document GB-A-2 241 866 qui montre un dispositif comprenant une platine pourvue de bords latéraux et de deux plaquettes orientées parallèlement à ladite platine en étant ménagées aux extrémités de cette dernière, en saillie à l'intérieur du classeur qui porte la platine, afin de permettre l'insertion d'agrafes élastiques convenablement profilées, grâce auxquelles les fascicules sont susceptibles d'être retenus dans le classeur envisagé.

Un autre type de dispositif de reliure de sécurité a été proposé par la Déposante dans la Demande de Brevet italien N° VI 01 U 000060. Le dispositif décrit comporte deux platines profilées, propres à être fixées contre la paroi interne du dos du classeur, chacune desdites platines étant pourvue d'une partie en saillie à l'équerre dans laquelle sont pratiquées des ouvertures où viennent s'insérer les agrafes destinées au montage des fascicules dans le classeur.

La présente invention se réfère aux systèmes de ce dernier type et elle a pour objet le dispositif de reliure à agrafes amovibles qui est défini à la revendication 1.

En fait, l'originalité du dispositif suivant l'invention réside en ce que chacune des deux platines profilées prévues aux extrémités du dos du classeur comporte d'une part un pontet en saillie au-dessous duquel viennent s'engager des agrafes qui présentent un profil en U à branches de longueurs pratiquement égales et qui permettent l'accrochage de l'une des extrémités du fascicule à assembler dans le classeur, et d'autre part un rebord terminal de sécurité qui s'oppose à tout décrochage intempêtif des agrafes.

Il va de soi que les platines destinées à se fixer contre la paroi interne du dos du classeur peuvent présenter un profit plan ou cintré, en fonction du profit particulier de ce dos.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une vue d'ensemble montrant en plan l'intérieur d'un classeur à l'état ouvert, qui est équipé d'un dispositif de reliure suivant l'invention, avec un certain nombre d'agrafes aptes à être aisément détachées d'un des pans dudit classeur par l'utilisateur qui a acquis celui-ci, en vue de l'assemblage de fascicules.

Fig. 2 est une vue en perspective de l'une des deux platines du dispositif, lesdites platines, ici

à profil cintré, étant propres à recevoir les agrafes pour la retenue des fascicules.

Fig. 3 à 6 sont des coupes longitudinales schématiques illustrant les phases du processus de mise en place d'une agrafe.

Le classeur 1 représenté en fig. 1 comprend un dos 2 qui peut bien entendu être établi à un profil plat ou à un profil cintré et à l'intérieur duquel sont fixées, par exemple par collage ou par un soudage par points susceptible d'être facilement obtenu dans le cas d'une matière plastique, deux platines 3 et 4 pourvues d'un pontet 5, respectivement 6, prévu en saillie à l'intérieur du dos, et de rebords terminaux 7, respectivement 8 ; ces rebords 7 et 8 sont destinés à interdire la sortie des agrafes 9 une fois celles-ci mises en place par chevauchement des pontets précités, en vue de la retenue des fascicules que l'utilisateur désire regrouper à l'intérieur du classeur 1.

On peut voir qu'un certain nombre d'agrafes 9 sont montées sur un support approprié 10 fixé à la paroi interne de l'un des pans du classeur 1, en étant ainsi susceptibles d'être aisément détachées de barrettes 11 assujeties audit support 10, par l'utilisateur lui-même au moment où celui-ci désire procéder au montage des fascicules.

Fig. 2 fait bien apparaître en perspective une platine 3, supposée établie à un profil cintré et munie de son pontet 5 destiné à recevoir l'agrafe 2 à profil en U pour la retenue du fascicule à introduire dans le classeur. A l'extrémité de cette platine 3, on peut voir le rebord terminal 7 qui interdit pratiquement le dégagement de l'agrafe 9 du pontet 5 une fois que le fascicule a été mis en place.

Il convient d'observer que chaque agrafe 9 est conformée afin de présenter, sur celle de ses branches qui est introduite dans le fascicule à assembler, un bossage convexe 12 qui définit un plan incliné 13 propre à faciliter l'engagement de l'agrafe dans ledit fascicule ; la branche opposée 14 destinée à être mise en place sous le pontet 5 de la platine 3, comporte un profil cintré et se termine par une petite saillie terminale 15 orientée en direction du bossage 12.

Fig. 3 à 6 illustrent bien comment une agrafe 9 est engagée au-dessous du pontet 5 de la platine 3.

En fig. 3, l'agrafe 9 est représentée encore éloignée de la platine 3 dont elle va être rapprochée moyennant déplacement suivant la flèche 16.

En fig. 4, l'agrafe 9 a été amenée à proximité immédiate de la platine 3, sa branche inférieure 14 étant disposée juste au-dessus du rebord 7 qui termine vers le haut ladite platine.

Cette branche 14 va être engagée dans l'espace libre compris entre le rebord 7 et le bord supérieur du pontet 5, de façon à être introduite sous ce dernier, à la matière représentée en fig. 5,

et à affecter finalement sa position définitive suivant fig. 6, et ce grâce à la déformabilité élastique de la matière qui la constitue.

L'agrafe ainsi positionnée est fermement maintenue en place par le rebord 7 et ne peut se dégager qu'à l'aide d'une manoeuvre de l'utilisateur qui désire retirer l'un des fascicules du classeur.

On notera que les bords verticaux 17 et 18 (fig. 2) de chaque platine 3 améliorent la rigidité de cette dernière, tandis que la saillie terminale 15 de la branche 14 de chacune des agrafes 9 coopère, une fois cette agrafe fixée à la platine, avec une dent correspondante 19 prévue à cet effet sur la paroi interne du pontet 5, en conférant une meilleure retenue des agrafes à l'encontre des mouvements de rotation.

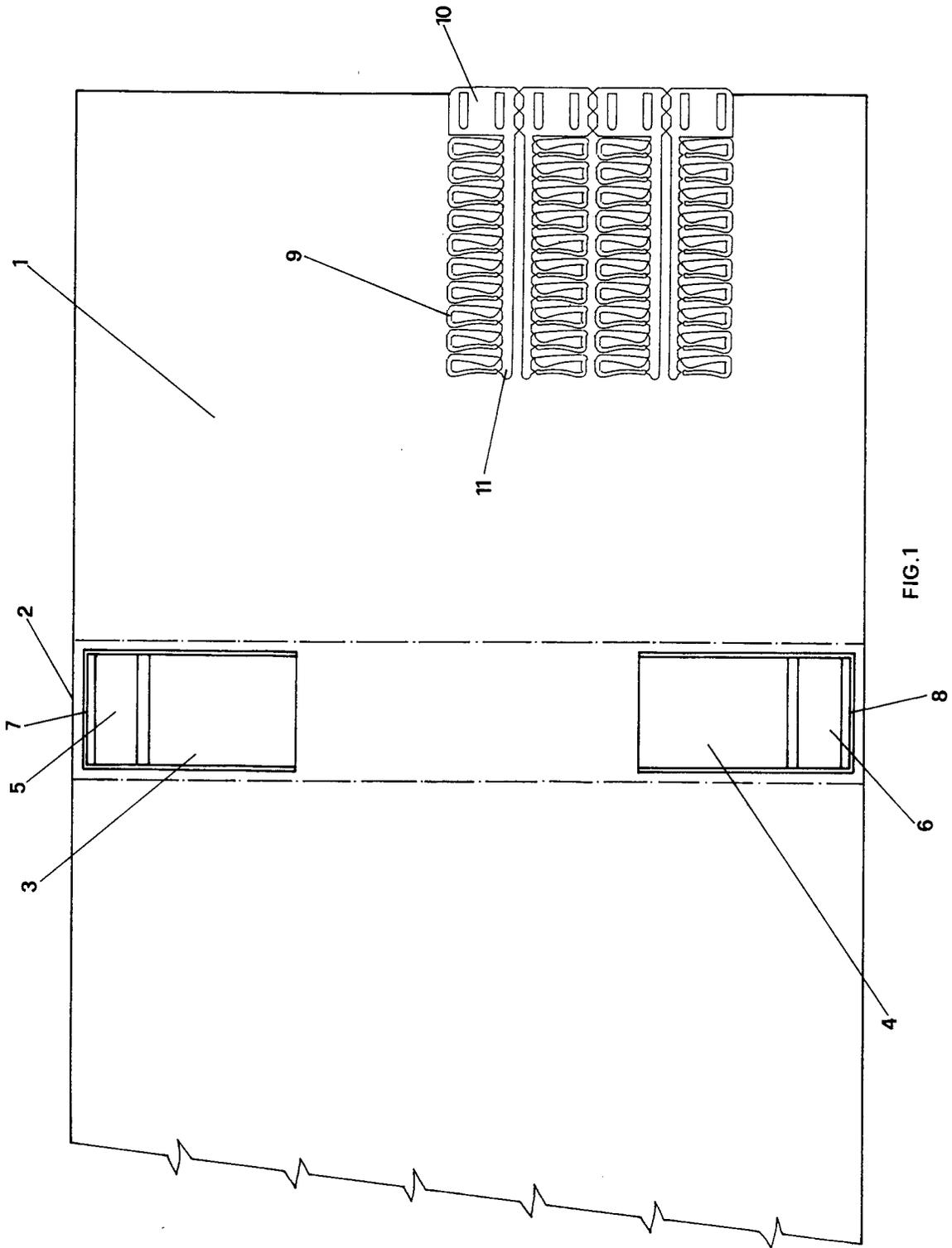
Les fascicules sont en conséquence maintenus de manière sûre et efficace dans le classeur, ce qui facilite leur manipulation aussi bien lors de la manoeuvre effectuée pour la mise en place que lors de l'opération de retrait des fascicules hors du classeur.

Les avantages présentés par le dispositif suivant l'invention se comprennent facilement, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité de retenue des fascicules et leur mise en place comme leur retrait, ainsi que le coût de fabrication. On notera également qu'une fois les fascicules assemblés dans le classeur, ce dernier se présente à la manière d'un vrai livre relié.

## Revendications

1. Dispositif de reliure à agrafes amovibles pour l'assemblage de fascicules à l'intérieur d'un classeur, du genre comprenant deux platines (3, 4) fixées à l'intérieur du dos (2) du classeur, ainsi que des agrafes (9) propres à être assujetties auxdites platines pour la retenue des fascicules, caractérisé en ce que chaque platine (3, 4) comporte deux bords en saillie (17, 18) et un pontet (5) lui-même prévu surélevé de façon à être chevauché par les agrafes (9) une fois celles-ci mises en place pour le montage des fascicules.
2. Dispositif suivant la revendication 1, caractérisé en ce que chaque platine (3, 4) comporte un rebord transversal (7) qui ménage avec le pontet (5) un espace libre suffisant pour autoriser l'engagement des agrafes (9) au-dessous dudit pontet, tout en s'opposant à tout dégagement intempestif, la désolidarisation ne pouvant résulter que d'une manoeuvre volontaire de l'utilisateur.

3. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque agrafe (9) présente un profil en forme de U dont les deux branches comportent des longueurs pratiquement égales, la branche interne (14) étant établie à une épaisseur uniforme tandis que la branche externe qui retient le fascicule est profilée pour présenter un plan incliné (13) propre à faciliter l'engagement de l'agrafe dans le fascicule.
4. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la branche interne (14) de chaque agrafe (9) comporte à son extrémité libre une petite saillie (15) qui coopère avec une dent (19) prévue sur la paroi intérieure du pontet (5) en vue d'améliorer la stabilité de l'agrafe en interdisant sa rotation lors de la mise en place d'un fascicule dans le classeur.
5. Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'un certain nombre d'agrafes (9) sont fixées à des barrettes (11) prévues en saillie sur un support plat (10) rendu solidaire de la paroi interne de l'un des pans du classeur, lesdites agrafes étant ainsi susceptibles d'être aisément détachées pour coopérer avec l'une des platines (3, 4) fixées au dos (2) du classeur.



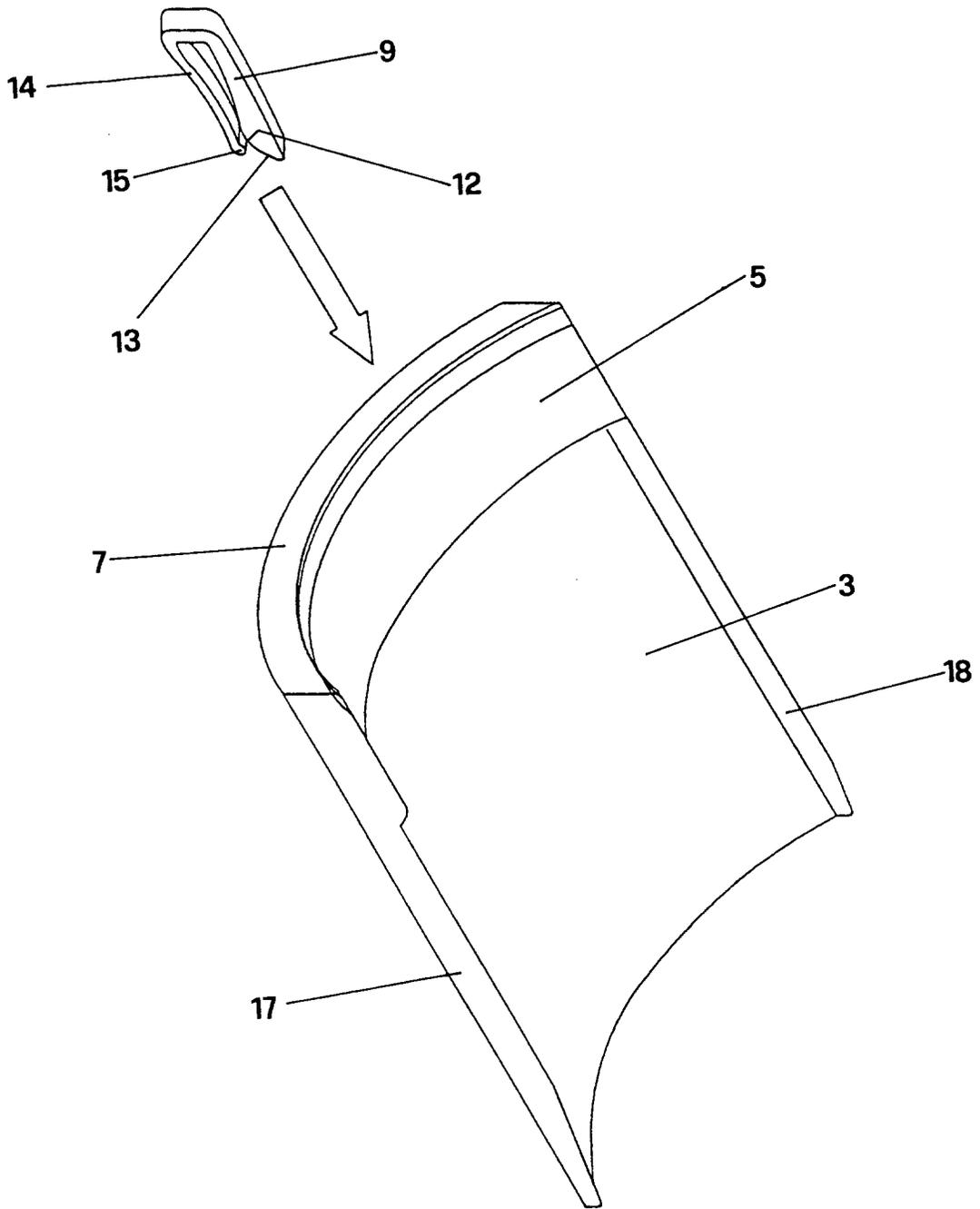


FIG. 2

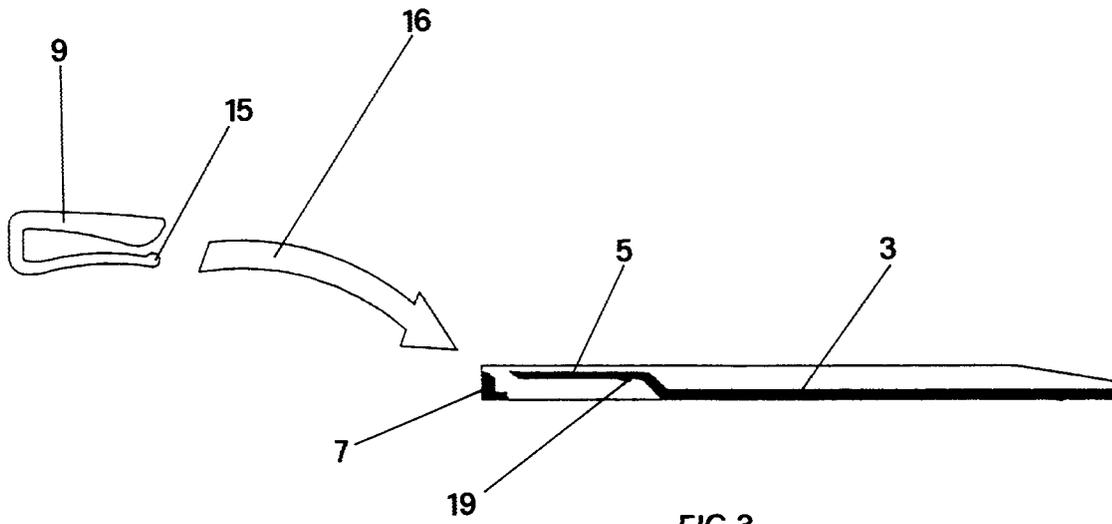


FIG.3

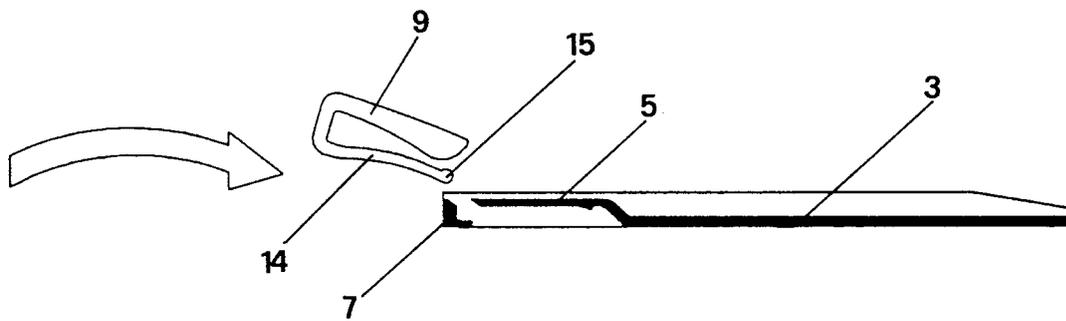


FIG.4

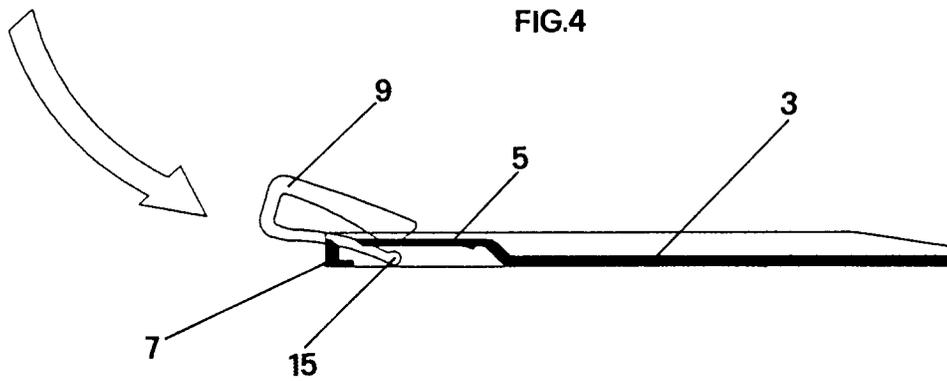


FIG.5

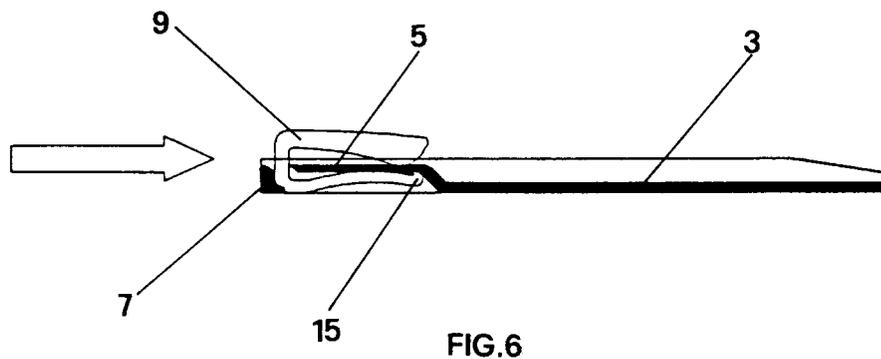


FIG.6



Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numero de la demande  
EP 94 20 1617

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
X	GB-A-2 242 866 (DON MORGAN) * page 5, ligne 10 - page 7, ligne 2; figures 1-4 *	1	B42F11/02
Y	---	2-5	
Y	US-A-2 137 212 (ARTHUR E. BLOOMFIELD) * page 2, colonne de gauche, ligne 10 - page 2, colonne de droite, ligne 67; figures 1-6 *	2	
Y	FR-A-1 255 453 (M. ALAIN MAUBRAS) * le document en entier *	2,3	
Y	FR-A-2 174 483 (EASIBIND LIMITED) * page 3, ligne 20 - page 4, ligne 19; figures 1-3 *	4	
Y	EP-A-0 518 398 (CARTOTECNICA) * le document en entier *	5	
A	CH-A-276 727 (ERNST BOSSHARD) -----		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			B42F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
LA HAYE		24 Octobre 1994	Loncke, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons ..... & : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P/4C02)